

## Compte-rendu de réunion d'InterCLE

Vendredi 9 novembre 2018 – Salle S 10, à Dijon Métropole

### Ordre du jour de la réunion

1. Bilan mi-contrat
2. Budget 2019
3. Action en cours
4. Situation hydrologique et hydrogéologique

#### PERSONNES PRÉSENTES

##### 1<sup>er</sup> collège (Élus)

- ❖ Frédéric FAVERJON Président de l'InterCLE Vouge/Ouche  
Vice-Président Eau/Assainissement du Grand Dijon
- ❖ Claude RÉMY Vice-Président de l'InterCLE Vouge/Ouche  
Vice-Président Eau/Assainissement CC de Gevrey Chambertin et Nuits-Saint-Georges
- ❖ Florence ZITO Président de la CLE de la Vouge
- ❖ Jean-Patrick MASSON Président de la CLE l'Ouche
- ❖ Hubert POULLOT Membre du bureau  
Conseiller départemental de la Côte-d'Or

##### 2<sup>ème</sup> collège (Usagers)

- ❖ Gisèle DACLIN CAPREN de la Côte d'Or

##### 3<sup>ème</sup> collège (institutionnels)

- ❖ Muriel CHABERT DDT de la Côte d'Or - Service Eau et Risques
- ❖ Christophe CHARTON DDT de la Côte d'Or - Service Eau et Risques
- ❖ Claudine GUERDER ARS de la Côte d'Or
- ❖ Florence CHOLLEY DREAL Bourgogne-Franche-Comté
- ❖ Xavier FAYOUX DREAL Bourgogne-Franche-Comté

##### Invités

- ❖ Jean François COLLARDOT Président du Syndicat du Bassin versant de la Vouge
- ❖ Nicolas BOILLIN Syndicat du Bassin versant de la Vouge
- ❖ Édouard LANIER Syndicat du Bassin versant de la Vouge
- ❖ Alexandre GARNERET Maire de Saulon-la-Rue
- ❖ Olivier GIRARD Dijon Métropole
- ❖ Laure BEJOT Syndicat du Bassin versant de l'Ouche
- ❖ Pascal VIART Syndicat du Bassin versant de l'Ouche
- ❖ Jean-Noël THOMAS Conseil Départemental de la Côte-d'Or
- ❖ Charlotte BOTTONI Conseil Départemental de la Côte-d'Or
- ❖ Thilini PASQUWELAGE InterCLE Vouge/Ouche

---

## PERSONNES EXCUSÉES

---

### 1<sup>er</sup> collège (Elus)

- ❖ José ALMEIDA Maire de Longvic
- ❖ André DALLER CC de Gevrey Chambertin et Nuits Saint-Georges

### 2<sup>ème</sup> collège (usagers)

- ❖ Damien BAUMONT Représentant la Chambre d'Agriculture de la Côte d'Or
- ❖ Laure Ohleyer Chambre d'Agriculture de la Côte d'Or
- ❖ Pauline GUYARD Agence de l'eau RMC

### Invités

- ❖ Valérie AUGUSTE Conseil Régional de Bourgogne
- ❖ Adeline DORBANI SNCF

---

## PERSONNES ABSENTES

---

- ❖ Gilles DELEPEAU Membre de l'EPTB Saône-Doubs
- ❖ Florence LUCISANO Maire de Fény
- ❖ Patrick BAUDEMONT Maire de Perrigny-lès-Dijon
- ❖ Philippe BURTIN CCI de la Côte d'Or
- ❖ François FARGES APRR

**Rédaction : InterCLE**

## **14h10 : La réunion est ouverte par M. FAVERFON, Président de l'InterCLE**

Les personnes ne pouvant pas être présentes ont été excusées. Chacune des personnes s'est présentée lors d'un tour de table.

### **1. Bilan mi-contrat**

Après la présentation du bilan mi-contrat, plusieurs points ont été soulevés.

#### **1.1. Remarques sur les actions du bilan à mi-contrat**

##### **1.1.1. Utilisation des produits phytosanitaires sur la nappe de Dijon Sud**

Le bilan à mi-contrat de l'action COM.3.4.4 sur le maintien des pratiques vertueuses d'entretien des voiries et inciter à s'orienter vers le « Zéro Phyto » auprès des communes montre que les quantités de produits utilisées ne diminuent pas, et pire, dans certaines communes, elles augmentent.

À ce propos, Monsieur POULLOT dit qu'il faut rappeler (pour la nième fois) aux communes que depuis le **1<sup>er</sup> janvier 2017**, les collectivités territoriales, les établissements publics et l'État ne peuvent plus utiliser ou faire utiliser des pesticides pour l'entretien des espaces verts, des forêts ou des promenades accessibles ou ouvertes au public et relevant de leur domaine public ou privé.

Ce dernier rapporte qu'il ne constate pas non plus d'évolution de diminution des molécules polluantes émises par le secteur agricole, artisanal et industriel. En particulier à proximité des aires d'alimentation de captage (AAC) où l'on incite la mise en œuvre des plans d'action.

Monsieur POLLLOT signale qu'il existe des stockages de déchets toxiques qui se font à proximité de la gare de triage de Gevrey-Chambertin et se demande comment l'InterCLE pourrait intervenir à ce sujet.

Monsieur FAVERJON répond aux différentes remarques de Monsieur POULLOT :

- Produits phytosanitaires dans la profession agricole : d'après les retours que l'InterCLE a durant les campagnes de sensibilisation à l'agriculture biologique (AB), la conversion à l'AB est un long cheminement pour les agriculteurs.  
Il rapporte aussi que qu'il n'y a pas eu beaucoup de viticulteurs à la demi-journée de sensibilisation à la viticulture biologique mais les viticulteurs présents représentaient une grande surface. Par contre, beaucoup d'agriculteurs présents, à la demi-journée de sensibilisation à l'agriculture biologique. Un réel intérêt était exprimé par l'ensemble des agriculteurs (même ceux venant au-delà du territoire de la nappe).
- Pour sensibiliser davantage à la problématique de pesticides, Monsieur FAVERJON propose en amont des études AAC, de faire une conférence/réunion avec l'ensemble des acteurs, en particulier les élus, pour montrer l'intérêt de la préservation et les enjeux de la nappe de Dijon Sud. Objectif de l'InterCLE par l'organisation de cette conférence serait de montrer l'intérêt de préserver la nappe en s'appuyant sur l'étude CARAC'O et est de faire un travail d'acculturation avant la mise œuvre des plans d'action autour des AAC.
- L'InterCLE regardera la problématique des déchets stockés sans autorisation, à proximité de la gare de triage de Gevrey-Chambertin.  
Après vérification sur le terrain, l'InterCLE constate que les déchets stockés ne sont pas toxiques car il s'agit de déchets inertes (sables, gravier, béton, ...). L'InterCLE se rapprochera de la DREAL/DDT pour savoir si des autorisations ont été délivrées pour stocker ces déchets.

Madame DACLIN est étonnée que malgré l'interdiction d'utilisation des produits phytosanitaires par les collectivités, ces dernières en utilisent toujours. De plus, de nombreux pesticides sont retrouvés

dans la nappe et le stockage de produits présumés toxiques (info de M. POULLOT), n'est pas plus rassurant. Que fait-on ?

Madame DACLIN demande ce que fait l'InterCLE pour les économies d'eau ? Pour le CAPREN il s'agit d'une solution essentielle car les économies d'eau domestiques sont limitées.

Madame PASQUWELAGE répond qu'en termes d'économies d'eau, l'InterCLE fait uniquement de la sensibilisation à l'attention des décideurs et aménageurs dans le cadre de l'action COM.3.1.1 et l'InterCLE suit les rendements de réseaux d'eau potables (permettant d'estimer les fuites).

L'InterCLE fera une sensibilisation sur les économies d'eau (ex : récupération eau de pluie, nettoyage et récupération des eaux), dans le cadre de l'action COM.3.4.5 sur la sensibilisation des secteurs de l'artisanat et de l'industrie sur la gestion des effluents et l'entretien de leurs espaces verts.

Madame CHABERT complète les différentes remarques précédentes :

- Pratiques phytosanitaires : la DRAFF est en charge du contrôle de l'utilisation des produits phytosanitaires et chaque année un rapportage est fait auprès du Préfet sur les contrôles réalisés. Il se trouve que cette année, parmi les applicateurs de produits phytosanitaires, les résultats de contrôle qui concernent les collectivités ne sont pas bon. Il est toujours important de continuer à expliquer les voies alternatives et possibles à l'emploi des pesticides.
- Stockage des produits toxiques : cela ne relève pas du domaine de la DDT. Certaines installations sont suivies dans le cadre des ICPE (Installations Classées pour la Protection de l'Environnement), ce qui n'est pas le cas des petites entreprises.
- Économies d'eau : Mme CHABERT précise qu'en matière de prélèvements par les industries actuellement une étude en cours à la DREAL sur la question des prélèvements et des économies d'eau pour les gros préleveurs ICPE. Il sera l'occasion de voir sur la nappe l'état actuel des prélèvements connus par les industriels.

Monsieur FAVERJON rappelle que la difficulté que nous avons aujourd'hui est que l'Agence de l'eau ne finance plus les actions « zéro phyto » car elle estime que cela relève du réglementaire et qu'elle a financé durant toute la phase d'adaptation, où les communes devaient trouver des techniques alternatives. Au niveau de l'InterCLE, nous pouvons poursuivre l'action de façon informelle, ça serait par contre intégralement à financer par les fonds propres de l'InterCLE. Il est convaincu qu'il faut continuer à agir dans ce sens-là. Cependant, l'InterCLE ne proposera pas de fortes actions de sensibilisation ou une nouvelle action spécifique mais fera de la pédagogie. L'InterCLE reste ouvert à des propositions.

Monsieur FAVERJON remercie tous les acteurs qui se sont impliqués dans les actions de la nappe de Dijon Sud. Il s'aperçoit synthétiquement de deux problèmes :

- problème de pesticide qui persiste mais qui est aussi lié au temps de séjour de la nappe qui est long et qui approche d'après les dernières études, plusieurs décennies ;
- une diminution légèrement mais régulière du niveau de la nappe.

Malgré cela, il se réjouit de voir qu'une très grande majorité des actions ont été mises en place. Par rapport à d'autres contrats de nappe, l'InterCLE a un bon taux de réalisation des actions. Il n'y a que très peu d'actions qui n'ont pas abouti et quelques actions à réorienter ou à modifier.

Les actions qui ont été prévues ont été globalement bien menées pour le moment même si c'est encore insuffisant, il faudra donc persévérer.

Pour ce qui est de la communication, la politique adoptée par l'InterCLE jusqu'à présent est de se dire que nous sommes une petite structure qui n'a pas vocation à être très connue, vu que nous relevons beaucoup du domaine technique. Donc, il est important que chaque partenaire relaye les informations et la communication sur le contrat de nappe.

### **1.1.2. Rédaction d'une concertation spécifique pour l'encadrement des projets de géothermie**

L'ARS est de plus en plus sollicité sur le sujet mais n'a pas les connaissances pour y répondre. Par conséquent, l'ARS serait intéressée par toute information que l'InterCLE pourrait leur apporter à ce sujet (les risques, les conditions techniques, ...).

Madame PASQUWELAGE informe que pour le moment l'InterCLE n'a rédigé qu'un document de travail et qu'une réunion avec les services de l'État est nécessaire afin d'améliorer ce document.

### **1.1.3. Élaboration d'un plan de secours entre les collectivités**

Monsieur GIRARD pense que le bilan est fort et négatif sur l'action SUI.3.7.2 : élaboration d'un plan de secours entre les collectivités.

Cette action concerne deux collectivités : CCGCNSG et DM. Il est considéré que cette action est non démarrée.

Monsieur GIRARD perçoit que la vision de l'issue de cette action est erronée. Le plan de secours existe. Quelle est l'idée de refaire un plan de secours alors que des interconnexions existent et qu'il y a une solidarité (vente en gros dans les deux sens entre la CCGCNSG et DM) ? L'élaboration d'un plan de secours était pertinente, pour lui, qu'à l'époque de la sécurisation entre la Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin (CCGC) et la Communauté de Communes du Sud Dijonnais (CCSD) où des interconnexions n'existaient pas. Maintenant que ces deux communautés de communes ont fusionné, il s'agit d'une réflexion à mener en interne à la nouvelle communauté de communes de CCGCNSG. Au niveau de Dijon Métropole, il y a eu des réflexions en interne dans le cadre de Schéma Directeur Eau Potable sur la sécurisation. Il faudrait donc peut-être revoir le bilan de cette action car pour Dijon Métropole, celle-ci est bien engagée, voir quasiment terminée.

## **1.2. Actualisation du contrat**

Monsieur FAVERJON fait le porte-parole de l'Agence qui demande un certain nombre de précisions pour la suite, notamment sur les actions qui sont orphelines, c'est-à-dire, celles qui n'ont pas de maître d'ouvrage défini. L'objectif dans cette partie est d'ouvrir un certain nombre de pistes possibles.

### **1.2.1. Recharge indirecte de la nappe**

Monsieur FAVERJON rappelle que le niveau de la nappe diminue (changement climatique et imperméabilisation). Pour y répondre, la meilleure solution a priori est la désimperméabilisation. La particularité de la nappe de Dijon Sud est qu'elle est la seule nappe profonde de notre territoire. Aussi, étant donné nous sommes en tête de bassin, les précipitations y sont essentielles en absence d'un fleuve.

Outre la nappe de Dijon Sud, nous avons un milieu karstique où la possibilité de stocker de l'eau est très faible. Il y a une possibilité géographiquement parlant et au vu de la capacité de 15Mm<sup>3</sup> de

stockage de la nappe, de stocker un grand volume d'eau. Sachant que les études montrent globalement qu'il s'agit de la solution la moins chère et la plus écologique que d'utiliser les nappes géologiques pour faire de stockage de l'eau plutôt que de construire des bassins de stockages.

Néanmoins, d'un point de vue quantitatif, cette action ne peut être que bénéfique mais cela suppose un certain nombre de conditions de réalisation pour qu'un tel projet puisse voir le jour :

- un excès d'eau sur certaines périodes. Intuitivement (car aucune étude n'est faite pour l'heure) on se placerait en hiver, notamment dans l'Ouche. À ce moment-là on peut imaginer un transfert de cet excès d'eau de l'Ouche vers la nappe ;
- il faut que ces eaux soient d'une qualité satisfaisante pour pouvoir être injectées dans la nappe ;
- il faut un montage financier (pour les investissements et études) solide ;
- ou encore choisir les bons maîtres d'ouvrage.

L'InterCLE juge également bon de mettre cette action en rapport avec la désimperméabilisation.

Monsieur MASSON a quelques réticences sur le sujet pour plusieurs raisons.

En effet il souligne qu'on constate une situation irrégulière de la pluviométrie sur tout le territoire, en hiver, où les pluies se font rares. Il pense que la recharge indirecte de la nappe demande la mise en œuvre d'un système avec des coûts associés qui sont importants pour une situation météorologique (peu de pluie en hiver) qui risque d'évoluer plus dans le sens négatif que dans le sens positif.

Il pense qu'il existe des solutions moins chères et plus efficaces.

Monsieur GIRARD s'interroge sur le lien qui existe entre l'action de recharge de la nappe et l'action sur la mise en place d'une doctrine sur l'infiltration des eaux pluviales ?

Pour lui, l'action de la recharge se rapporte à cette action déjà existante.

Monsieur FAVERJON explique qu'il s'agit de deux actions différentes.

### **1.2.2. La désimperméabilisation**

Pour Monsieur MASSON, il faut mettre l'accent sur la désimperméabilisation.

Monsieur POULLOT dit que l'objectif est aussi de préserver les surfaces sur lesquelles il n'y a actuellement pas de construction pour que l'infiltration puisse se faire. C'est le cas d'une dizaine d'hectares entre l'autoroute et les centres commerciaux de Chenôve qui ne sont pas actuellement utilisés et qui restent enherbés. Monsieur MASSON lui dit que le PLUi-HD que Dijon Métropole montre qu'il n'y aura pas d'impact sur ces territoires sur une durée de 20 ans.

Madame ZITO rapporte que le meilleur moyen de sécuriser ces terrains est de planter des arbres et de les végétaliser.

Monsieur RÉMY est complètement d'accord sur l'idée de désimperméabiliser et de conserver les zones enherbées en milieu urbain.

Le fait de réinjecter de l'eau à partir des excès d'eau en hiver ne lui semble pas être une solution très efficace au vu des quantités de pluies qui sont tombées dans les temps récents.

Au vu de ces remarques, Monsieur FAVERJON pense que la priorité est à donner à la désimperméabilisation. Il semble prématuré de mettre en œuvre une action sur la recharge de la

nappe. Dans un premier temps, il faut regarder ce que nous pouvons faire en termes de désimperméabilisation, interpeller les ECPI car ces derniers ont cette compétence.

Pour Monsieur RÉMY, il faut interpeller les communes, par exemple lorsqu'ils font un trottoir, il n'est pas obligé de mettre forcément du bitume.

Madame ZITO dit qu'il faut aussi se pencher sérieusement sur les projets qui impliquent une imperméabilisation et qui vont se faire dans un futur proche. Là, il s'agit de lutter contre/limiter l'imperméabilisation.

Monsieur MASSON complète que pour limiter l'imperméabilisation, il faut que les PLU soient modifiés de manière à ce qu'on oblige les gens à ne pas imperméabiliser (exemple : coefficient de biotope/surface). L'application du coefficient de biotope/surface sera mise en place, lorsque le PLU- HD de Dijon Métropole va entrer en vigueur. Même si nous ne pouvons pas interdire l'imperméabilisation, il existe des processus pour inciter vivement les gens à ne pas imperméabiliser et les informer qu'il existe des alternatives à l'imperméabilisation. La démarche de PLU n'est pas rapide à mettre en place mais c'est l'un des outils pour tout ce qui est nouveau projet pour constater les dispositifs mis en place pour réduire l'imperméabilisation.

Madame CHABERT informe il existe des recensements d'opérations innovantes en termes de projet d'aménagement utilisant des alternatives à l'imperméabilisation dont l'InterCLE pourrait se servir pour monter un projet de communication. Ces exemples sont comptabilisés par la DREAL de Bassin ou par l'Agence de l'eau. Le PLU est, pour elle, effectivement un des outils d'inscription dans les règlements de la notion de la limitation de l'imperméabilisation. La sensibilisation peut également se faire dans tout autre document d'urbanisme. Sur la partie régaliennne, qui concerne la DDT, elle a mis en place une doctrine de gestion des eaux pluviales pour les projets qui sont soumis à la Loi sur l'Eau où ils regardent cette question de désimperméabilisation. La DDT incite les divers systèmes de gestion intégrée des eaux de pluie.

Monsieur FAVERJON conclut que compte tenu de ce débat, il semble prématuré de se lancer dans l'action de recharge indirecte de la nappe. On pourrait néanmoins rajouter une action à ce sujet mais avec des opérations pas trop lourdes, ni coûteuses. Il lui semble important de ne pas totalement clore le débat et de garder à l'esprit que la priorité aujourd'hui demeure la désimperméabilisation. Il précise que le budget sur ce type d'action est conséquent, cependant, nous pouvons déjà regarder ce qui se fait ailleurs et poursuivre notre réflexion.

### **1.2.3. Amélioration de l'hydromorphologie de la Cent Fonts**

Monsieur RÉMY rapporte que pour la Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges (CCGCNSG), ils n'ont que cette ressource pour alimenter le sud dijonnais et la côte. Ils sont très intéressés par la mesure d'amélioration de la morphologie de la Cent Fonts qui leur donnerait un espoir de prélever un peu plus ou de maintenir les volumes d'eau actuellement prélevés pour les années à venir.

Il regrette que cette étude ne soit pas suivie par des travaux. Pour lui, la balle est dans le camp de Dijon Métropole (DM) car cette dernière ne souhaite pas participer financièrement aux travaux.

Monsieur FAVERJON rappelle que le Syndicat du Bassin versant de la Vouge (SBV) est Maître d'Ouvrage. Initialement, cette action était estimée à 300 000 €. L'étude a été financée par l'InterCLE alors que le SBV est désigné comme Maître d'Ouvrage pour cette opération. Le budget dédié aux

travaux ne serait pas de 300 000 € mais de 122 000 € dont 50 % seraient financés par l'Agence de l'eau. Il reste donc environ 60 000 € à trouver.

Monsieur RÉMY rebondit sur la raison pour laquelle Dijon Métropole ne veut pas participer au financement des travaux : le projet n'est pas situé sur le territoire de la métropole, or une partie du projet est sur Féney (territoire de Dijon Métropole).

Monsieur FAVERJON répond que la majeure partie du projet est sur la commune de Saulon-la-Rue. En tant que Président de l'InterCLE, ce dernier a cherché à faire en sorte que le dossier avance. En tant que Vice-Président d'eau et d'assainissement de Dijon Métropole, il maintient que le SBV s'est engagé à faire cette action et que c'est avec le SBV qu'il faut construire la solution.

Par ailleurs, l'Agence de l'eau regrette que cette action ne soit pas menée. Il reste aujourd'hui une fenêtre dans cadre du contrat de nappe. Tant que le contrat est en cours, les 50% de financement sont garantis.

#### **1.2.4. Réorganisation irrigation**

Objectif de cette action est de délocaliser les prélèvements qui sont au voisinage (300 m) ou dans la Cent Fonts vers l'amont hydraulique pour qu'il y ait un moindre impact sur les débits de la Cent Fonts. Cela implique nécessairement la modification du réseau d'irrigation (rallongement du réseau vers l'amont).

Le MO n'a pas été clairement identifié. Monsieur FAVERJON propose de sonder les différents structures qui seraient susceptible d'être Maître d'Ouvrage, sachant qu'il faut intégrer les irrigants puisque cela les concernent. Cela peut aussi être le SBV, le Conseil Départemental qui a des projets avec la Chambre d'Agriculture, la CCGCNSG ou encore l'InterCLE.

#### **1.2.5. Sensibiliser les acteurs de l'artisanat et d'industrie**

Choix du Maître d'Ouvrage doit également être fait.

#### **1.2.6. Taux d'aide**

Les taux d'aide ont évolué avec le changement du programme d'intervention de l'Agence de l'eau. On a basculé au 1<sup>er</sup> janvier 2019 du 10<sup>ème</sup> programme d'intervention au 11<sup>ème</sup> programme d'intervention. Il faut donc se référer dorénavant aux taux qui sont affichés dans le bilan de mi-contrat.

Monsieur GIRARD demande si les taux affichés prennent en compte que la nappe de Dijon sud est d'intérêt patrimonial.

Madame PASQUWELAGE affirme que ces taux de subvention ont été définis en s'appuyant sur le caractère stratégique de la ressource et que l'Agence de l'eau a tenu à dire que ces taux ne sont pas encore officiels car l'accord sur le financement de la seconde partie du contrat n'a pas encore été signé.

Monsieur GARNERET veut savoir si le taux d'aide reste inchangé pour l'action diagnostic des anciennes décharges. Madame PASQUWELAGE lui répond qu'étant donné que la demande de financement a été acceptée au 10<sup>ème</sup> programme, ce sont les taux d'aide du 10<sup>ème</sup> programme qui s'appliquent.



Une simulation qui montre sur l'impact financier en intégrant le changement des taux d'aide sur l'ensemble du contrat n'a pas encore été effectuée par l'InterCLE. On attend que les taux d'aide soient officialisés pour faire une simulation sur l'ensemble des actions.

## **2. Projet du bassin de stockage à Perrigny-lès-Dijon**

Monsieur FAVERJON rappelle que le projet de maraîchage de Perrigny-lès-Dijon est mené par la Chambre d'Agriculture et le Conseil Départemental, pour lequel ils veulent une assurance de l'irrigation. Les volumes prélevables dédiés à l'activité agricole sont répartis sur deux périodes de l'année : période estivale (mai-octobre) et période hivernale (novembre-avril), sachant que pour la période estivale, tout le volume prélevable a été attribué. Le projet de Perrigny-lès-Dijon propose de pomper les eaux souterraines pendant la période hivernale et de stocker cette eau dans un bassin de 40 000 m<sup>3</sup>. Il est clair que cela va créer de l'évaporation.

Aujourd'hui les irrigants ne pompent pas l'intégralité des volumes maximums prélevables qui leur sont attribués en période hivernale, par conséquent, il leur est juridiquement possible de pomper 40 000 m<sup>3</sup> entre novembre et avril.

L'InterCLE a émis un avis favorable en se basant sur le respect des volumes prélevables en période hivernale. Nous pouvons le compléter en attirant l'attention sur le fait qu'il y a une diminution du niveau de la nappe.

Monsieur MASSON informe que pour le projet du bassin de stockage de Perrigny-lès-Dijon un avis a été demandé aux Commissions Locales de l'Eau, dont l'InterCLE. Aujourd'hui les avis sont favorables car l'installation de ce bassin est juridiquement possible, en revanche, ce projet n'est pas souhaitable. En effet, nous constatons une diminution du niveau de la nappe qui est importante et nous aurions moins de pluie. Nous risquons d'affaiblir d'année en année la nappe.

Il voudrait que l'InterCLE exprime un avis complémentaire en mentionnant que ce type de projet doit être particulièrement regardé, en fonction de la difficulté de la nappe de se renouveler.

Madame GUERDER indique que l'ARS (Agence Régionale de Santé) est consultée sur l'impact qu'à ce bassin sur la qualité des puits AEP. Le projet se trouve sur les périmètres de protection éloignés des puits AEP de Perrigny-lès-Dijon. Pour le moment, l'ARS est consulté sur le sujet par la DDT. L'ARS n'a pas encore reçu les pétitionnaires mais sur les périmètres de protection des captages, l'ARS ne demandera que la preuve qu'il n'y a pas d'incidence sur la qualité. L'ARS ne peut donner qu'un avis favorable à ce sujet.

Dans le projet, il est question d'alimenter un bâtiment en eau potable. L'ARS a souligné que l'eau brute prélevée dans la nappe n'était pas potable.

Monsieur REMY rejoint l'idée que pomper dans une nappe quantitativement fragile n'est effectivement pas une idée judicieuse.

Monsieur MASSON n'est pas défavorable au projet de maraîchage. La difficulté est que la nappe de Dijon Sud est la seule nappe (d'une grande capacité de stockage) dont on dispose sur le territoire. Il ne faut donc pas fragiliser cette ressource de façon structurelle. Il ne faut pas que l'InterCLE tienne un discours contradictoire (protéger la nappe quantitativement et être favorable aux projets de prélèvements).

L'avis complémentaire devrait demander une grande prudence de la part des services de l'État au regard des problèmes quantitatifs que connaît la nappe.

Madame CHABERT encourage les collectivités locales concernées d'examiner ce projet à l'échelle territoriale et d'avoir les débats au niveau des CLE et de l'InterCLE

Monsieur THOMAS partage ces inquiétudes. Il n'est pas question pour le Conseil Départemental de mettre en danger la ressource dans un contexte de changement climatique. L'objectif avec la Chambre d'Agriculture est de prélever le surplus potentiellement prélevable et de ne pas aller au-delà.

L'alimentation en eau potable du bâtiment sera assurée par le raccordement sur un réseau d'eau potable situé à proximité et non directement dans la nappe.

Il assure que le Département n'agit pas à l'aveugle et ils ont conscience que la nappe est une ressource fragile.

Prévisions 2019			
Missions	Coût estimatif € TTC	Subvention	Budget par EPCI (4)
SUI.1.2.2 : Améliorer la connaissance des temps de renouvellement de la nappe et des temps de transit entre les stations de pompage AEP	70 000.00 €	49 000.00 €	5 250.00 €
POL.3.7.1 : Recensement des ouvrages d'accès à la nappe au droit des Périmètres de Protection Rapprochée et sécurisation de leur partie supérieure	20 000.00 €	14 000.00 €	1500.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>90 000.00 €</b>	<b>59 000.00 €</b>	<b>6 750.00 €</b>

### 3. Budget 2019

Pour l'année 2019, l'InterCLE prévoit le lancement de deux actions :

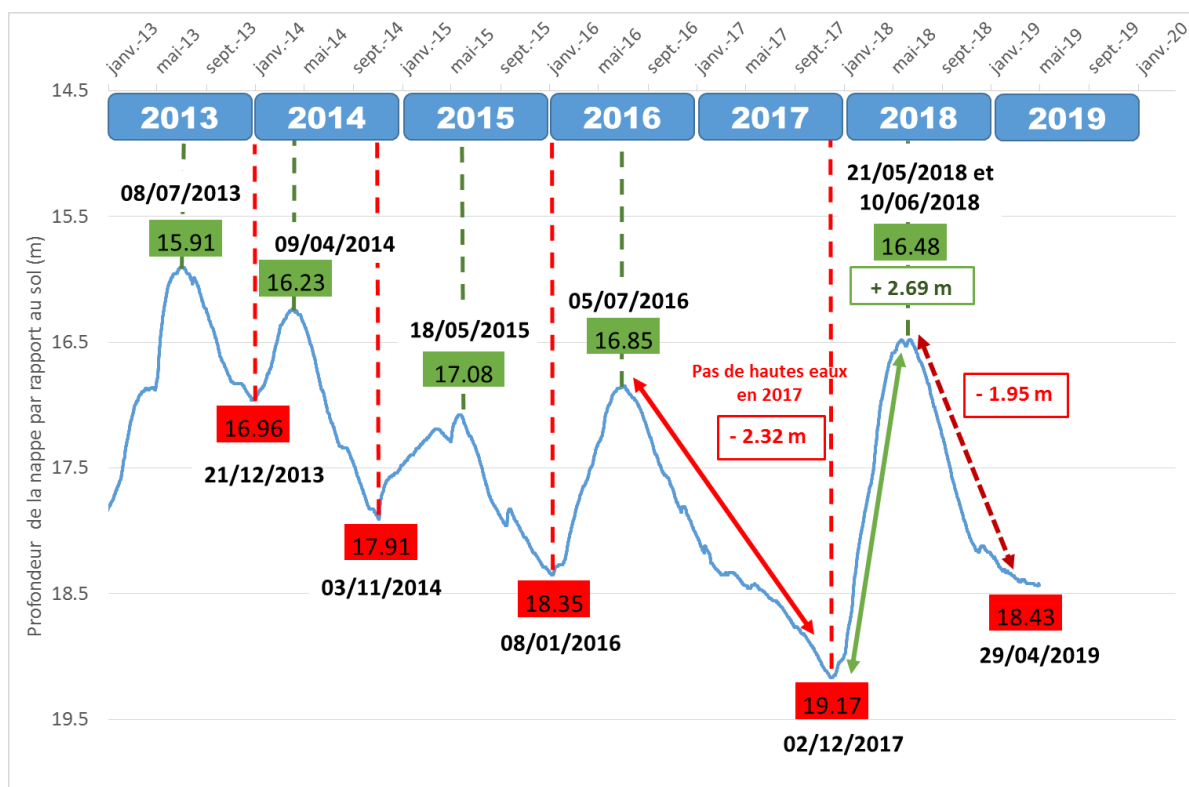
- SUI.1.2.2 : La modélisation hydrodispersive de la nappe de Dijon Sud, aidée par l'Agence à hauteur de 70 %.
- POL.3.7.1 : Recensement des ouvrages d'accès à la nappe au droit des Périmètres de Protection Rapprochée et sécurisation de leur partie supérieure, aidée par l'Agence à hauteur de 70 %.

Un budget maximal de 12 000 € pour financer ces deux actions et le poste de chargé de mission sera demandé aux partenaires financeurs de l'InterCLE.

### 4. Actualités actions

N° Fiche action	Intitulé de l'action	État d'avancement actuel
ANIM.1.1.2	Réaliser l'étude-bilan de mi-contrat et de fin de contrat	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Bilan mi-contrat finalisé (proposition d'une relecture du bilan par l'ensemble des partenaires)</li> <li>• Plaquette de communication et synthèse de 10 pages</li> <li>• Valorisation du bilan mi-contrat : organisation d'une conférence le 01/07/2019</li> </ul>

COM 1.1.5	Communiquer auprès du grand public sur les grandes étapes du contrat	<p><u>Livre pédagogique</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réunion du Comité de pilotage (15/02/2019) → échange et discussion / choix du scénario / observations pédagogiques</li> <li>• Histoire en cours de finalisation avec les illustrations</li> <li>• Livre sera prêt à diffuser à la rentrée de 2019</li> </ul> <p><u>Balade sur les thématiques de la nappe de Dijon Sud et de la Cent Fonts</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Trois premières balades ont eu lieu le 20/03, 30/03 et 13/04</li> <li>• Ces balades ont accueilli entre 26 et 41 personnes par balade</li> </ul>
SUI.1.2.1	Collecter la donnée sur les paramètres nitrates, pesticides et organo-chlorés et bilan annuel	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Bilan annuel qualité 2019 est terminé</li> </ul>
SUI.1.2.2	Améliorer la connaissance des temps de renouvellement de la nappe et des temps de transit entre les stations de pompage AEP	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'InterCLE a rédigé une version 0 du CCTP pour lancer le marché concernant la modélisation hydrodispersive en se basant sur les attentes/objectifs exprimés par le dernier Copil</li> <li>• Le CCTP doivent être validés par le Copil en cohérence avec les objectifs</li> </ul>
COM.2.2.5	Recensement et sensibilisation sur les connaissances des prélèvements domestiques privés	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Campagne de communication à lancer fin juin 2019</li> </ul>
POL.3.4.1	Diagnostic complémentaire des décharges communales sur les communes de Perrigny-lès-Dijon, Féney et Saulon-la-Rue	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accord (écrit) des trois communes sur la réorientation de l'étude</li> <li>• Signature de l'avenant avec TAUW</li> <li>• Piézomètres complémentaires nécessaires ont été posés</li> </ul>
POL.3.5.4	Recensement et diagnostic des ouvrages d'infiltration de type puits perdus considérés comme à risque pour la nappe	<ul style="list-style-type: none"> <li>• CCTP rédigé</li> <li>• À lancer fin juin 2019</li> </ul>
POL.3.5.6	Déconnexion du ruisseau du Plain du Paquier de l'étang du même nom qui communique avec la nappe	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Données basses eaux reçues</li> <li>• L'InterCLE est actuellement en train d'interpréter les données</li> </ul>
POL.3.6.3	Incitation à l'Agriculture Biologique (AB)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La deuxième demi-journée de sensibilisation à l'Agriculture Biologique, cette fois-ci à l'attention des agriculteurs grands cultures.</li> </ul>



## 5. Situation hydrologique

Les valeurs surlignées en rouge indiquent les niveaux des plus basses eaux et en vert les niveaux des plus hautes eaux, accompagnées des dates auxquelles ils ont été atteints.

Le département de la Côte-d'Or, et plus spécifiquement, le territoire de la nappe de Dijon Sud a connu une sécheresse exceptionnelle qui a perduré jusqu'à fin octobre 2018.

Après une remontée de 8 cm début décembre 2018 (cumul de pluies important durant les deux dernières semaines du mois de novembre), le niveau piézomètre continue toujours de baisser.

Les cumuls de pluie du mois d'avril ralentissent la chute rapide du niveau piézométrique.

Monsieur GIRARD remarque qu'il serait judicieux de corrélérer le graphique avec les précipitations.

En effet, on a des années sèches et des années plus humides, et la répartition des pluies différente en fonction des années.

## 6. Conférence bilan mi-contrat

L'InterCLE organise un événement, similaire à ce qui a été fait au moment de la signature du contrat de nappe, pour présenter ce bilan mi-contrat à l'ensemble des partenaires et la presse. Il ne s'agit pas d'une réunion de travail. À cette occasion interviendra l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse ainsi que les EPCI AEP. Par ailleurs, seront invités à cette réunion les membres du CLE de l'Ouche et de la Vouge.

Si vous avez des personnes que vous envisagez d'inviter à cet événement, vous pouvez transmettre les coordonnées à la chargée de missions de l'InterCLE. L'objectif est aussi de présenter le livre pédagogique qui sera diffusé dans les animations scolaires à la rentrée en 2019.

## 7. Autres nouvelles

Monsieur FAVERJON remercie de SBV car l'InterCLE est hébergé d'un point de vue juridique, administratif et matériel. De même, la refonte du site internet de l'InterCLE a été proposée par le SBV : [www.intercle.fr](http://www.intercle.fr)

### Conclusion

Monsieur FAVERJON conclut la réunion en disant que ce qui fait la force de ce contrat de nappe est le fait d'avoir assemblé divers partenaires. Il sent que c'est grâce à une communication récurrente et renouvelée que l'InterCLE parvient à mobiliser les partenaires. C'est aussi grâce à l'implication de chacun des partenaires que nous arrivons à avancer les actions mises en œuvre sur le territoire.

Le Président  
M. FAVERJON

